MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ET DE LA RECHERCHE SCIENTIQUE

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

- :- - :- :- :- :- :-

- :- - :- :- :- :- :-

SECRETARIAT GENERAL

- :- - :- :- :- :- :-

COMMUNIQUE N°202500000003**.....MESRS-SG**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :

Il est ouvert un concours d'entrée à l'Ecole Africaine des Métiers d'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) au titre de l'année universitaire 2025-2026. Peuvent faire acte de candidature les détenteurs du baccalauréat malien (toutes les séries) ainsi que les élèves inscrits en classe de terminale (l'admission au concours est conditionnée à l'obtention du Baccalauréat).

Les filières sont les suivantes :

-Architecture (Programme LMD) ;
- Urbanisme (Programme LMD) ;
- Gestion Urbaine (Programme LMD).

Ledit concours aura lieu à Bamako les **13 et 14 mai 2025**.

Le dossier de candidature comprend :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA, adressée au Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, précisant la filière ;
- un certificat de scolarité de la classe de terminale (si l'intéressé est en classe de terminale) ;
- une copie certifiée conforme du Baccalauréat ou diplôme reconnu équivalent par le CAMES (si le candidat est déjà titulaire du Baccalauréat) ;
- un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif tenant lieu ;
- un certificat de nationalité ;
- trois photos d'identité à agrafer sur chaque exemplaire du dossier ;
- un certificat médical attestant les conditions de santé et d'aptitude.

Les candidats doivent déposer trois (03) exemplaires du dossier complet (un original et 02 photocopies).
Le formulaire orignal de demande est disponible à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et les deux autres copies sont à la charge du candidat.

La date limite du dépôt des dossiers de candidature à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est fixée au **vendredi 18 avril 2025** à 17 heures.
Les frais de traitement des dossiers sont de 5 000 F CFA non remboursable.

A diffuser en Français
Trois (3) fois par jour pendant
Trois (3) jours.

Bamako, le 01 AVR 2025
P/Le Ministre/P.O
Le Secrétaire Général,

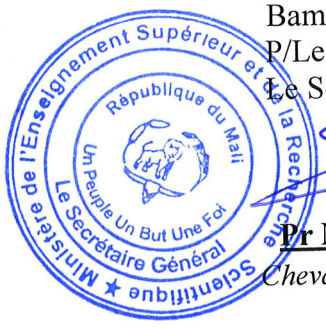

Pr Moussa TANGARA
Chevalier de l'Ordre National